



Prison L'islam en pénitence

Les détenus musulmans n'ont pas les moyens de pratiquer leur religion, dénonce dans un rapport le contrôleur général des prisons, Jean-Marie Delarue. D'autant plus explosif que, souligne-t-il, ces derniers sont majoritaires derrière les barreaux.

Son avis va faire l'effet d'une bombe. Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, accuse l'administration pénitentiaire de manquer de neutralité, de prendre des décisions discriminatoires vis-à-vis des religions en général et de certaines d'entre elles en particulier.

Ce texte choc de sept pages, que L'Express a pu se procurer, devrait être publié au *Journal officiel* du 17 avril. Que dit-il, plus précisément ? Que les musulmans n'ont pas les moyens de pratiquer leur

religion en prison et, corollaire explosif, que ce sont eux les plus nombreux ! Paradoxalement, Delarue le dit, mais ne l'écrit pas ! Le document ne comporte aucun nom de religion. Sachant qu'il serait publié moins de deux semaines après le très controversé débat sur la laïcité lancé par l'UMP, le haut fonctionnaire a choisi une position extrêmement prudente. Au risque de paraître céder aux sirènes du politiquement correct. Il répond à L'Express qu'il a voulu se placer sur le terrain du respect de la laïcité en général. Toutefois, dans l'entretien qu'il nous a accordé,

BUDGET Pour quadrupler le nombre d'aumôniers musulmans (ici, à la maison d'arrêt d'Osny, dans le Val-d'Oise), il faudrait ajouter 1 million aux 2 millions d'euros de l'enveloppe actuelle.

il accepte d'appeler un chat un chat. Les difficultés qu'il dénonce concernent, pour la plupart, la religion musulmane : déficit criant d'imams agréés en prison, mais aussi absence de nourriture halal et manque de respect pour les tapis de prière et autres objets religieux. Pour argumenter, les uns et les autres sont bien contraints de s'engager sur le terrain mouvant de la statistique. Si les chrétiens disposent de plus de 900 aumôniers agréés par l'administration, les musulmans n'en ont que 150 – de manière surprenante, l'administration parle d'« aumôniers »



pour toutes les religions. Or, la proportion de détenus catholiques ou protestants est à peine de 20 %, alors que les musulmans sont bien plus nombreux : de 30 à 40 % des effectifs, selon Jean-Marie Delarue, qui se fonde sur les demandes de menus sans porc ou végétariens ; et un peu moins de 50 % selon l'administration pénitentiaire. Avec des chiffres bien plus élevés en Ile-de-France (70 %), à Lyon, Marseille et dans le Nord. « Les chrétiens sont majoritaires en France mais, en prison, ce sont les musulmans qui, malheureusement, le sont », reconnaît Missoum Chaoui, aumô-

nier régional musulman francilien. Par équité, il faudrait deux fois plus d'aumôniers musulmans que chrétiens. Or, il y en a aujourd'hui six fois moins. Pourquoi un tel déséquilibre ? C'est d'abord le poids de l'Histoire. « Jusqu'en 1905, les catholiques jouissaient d'un monopole en prison, raconte le pasteur Brice Deymié, aumônier national protestant. La messe y était obligatoire, les curés logeaient sur place et la religion faisait partie de la rédemption. Depuis, les protestants et les israélites ont eu droit de cité. » Les musulmans ont dû attendre

POLYCULTUELLE A la maison d'arrêt d'Osny (Val-d'Oise), une salle fait office de chapelle le matin et de mosquée l'après-midi.

bien plus longtemps. En partie à cause du manque d'organisation de leurs institutions. Le Conseil français du culte musulman n'a été créé qu'en 2003. Trois ans plus tard, lorsque Moulay el Hassan el Alaoui Talibi est nommé aumônier national, on compte moins de 50 religieux agréés par l'administration pénitentiaire. « Le retard est aussi dû aux réticences des imams à aller vers les détenus. Pour des raisons religieuses, il leur était difficile d'accepter d'aider ceux qui ont transgressé la loi », commente un cadre de la pénitencière. Réponse de Missoum Chaoui : « Les autorités religieuses, certes, ne s'intéressaient pas aux prisons, mais les pouvoirs publics méconnaissaient aussi la population détenue musulmane. »

Les aumôniers favorisent la réinsertion

Aujourd'hui, la pénitencière et les imams se renvoient la balle. Il n'y aurait pas assez de demandes, soutient la première. Et les seconds se plaignent de l'insuffisance des moyens. Aujourd'hui, selon el Alaoui Talibi, sur 150 aumôniers musulmans, 83 sont bénévoles, et

les autres ne perçoivent que 383 euros par mois en moyenne. « Avec une indemnité mensuelle de 167 euros, ça ne me paye même pas l'essence pour aller à Bois-d'Arcy et à Porcheville », se plaint Gewarges Petrus, imam d'origine irakienne. Difficile de comprendre pourquoi l'Etat rémunère correctement les aumôniers dans les hôpitaux

et les casernes... et pas dans les prisons. Pour quadrupler le nombre d'aumôniers musulmans, comme le souhaite el Alaoui Talibi, l'Etat devrait ajouter 1 million aux 2 millions d'euros de l'enveloppe actuelle, gelée depuis au moins quatre années. Somme dérisoire dans un budget pénitentiaire de 2 milliards d'euros. Et placement efficace : tous les aumôniers ●●●

LES TÉMOINS DE JÉHOVAH DEHORS ?

L'Etat a un gros souci avec les Témoins de Jéhovah. Cette organisation prosélyte est critiquée pour des dérives sectaires, notamment son refus de toute transfusion sanguine, mais se présente comme une religion. Elle demande avec opiniâtreté un agrément comme aumônier pour certains de ses ministres du culte à l'administration pénitentiaire. Mais cette dernière refuse au motif que les jéhovistes ne sont pas suffisamment nombreux parmi les détenus. Les Témoins de Jéhovah ont donc saisi cinq tribunaux administratifs, dont celui de Paris, et ont obtenu, depuis 2007, pas moins de 14 décisions positives.

L'administration a contre-attaqué auprès de plusieurs cours administratives d'appel. Le 22 février 2010, la Halde a également jugé discriminatoire l'inertie de l'Etat et a transmis sa délibération au garde des Sceaux. La chancellerie a répondu qu'elle maintenait sa position.

Jean-Marie Delarue, contrôleur général des lieux de privation de liberté, dans son avis, affirme aussi que l'administration pénitentiaire « doit se plier à la reconnaissance par le juge du caractère actuel de personnes morales », même si les manifestations de ce culte avaient été antérieurement qualifiées de « sectaires ». ● F.K.

LES AUMÔNIERS ET LEUR INDEMNISATION EN DÉTENTION EN 2008

Cultes	Nombre d'aumôniers	Budget d'indemnisation
Catholique	580 (52,5 %)	1 146 295 € (54,7 %)
Protestant	287 (26 %)	435 715 € (20,8 %)
Musulman	147 (13,3 %)	330 477 € (15,7 %)
Israélite	90 (8,2 %)	184 329 € (8,8 %)
TOTAL	1 104	2 096 816 €

Source : ministère de la Justice